

**Service Affaires juridiques,
administratives et foncières**

**OBJET : SINISTRE DU 15 MAI 2022 BORNE RETRACTABLE PLACE DES
CORDELIERS**

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CM2020-96 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

CONSIDERANT que Madame Lou GILET a subi un dommage avec son véhicule immatriculé BK-829-YD, au moment de passer sur la borne rétractable de la place des Cordeliers le 15 mai 2022, et que cette dernière s'est relevée bien que le feu soit vert,

CONSIDERANT que la responsabilité de la commune est engagée dans ce dossier,

CONSIDERANT que l'expert mandaté par les assureurs a estimé la valeur du véhicule après sinistre à la somme de 2710 €, et que la SMACL, assureur de la commune, a remboursé au tiers la somme de 1210 € déduction faite de la franchise laquelle demeure à charge de la commune,

DÉCIDE

Article 1 : de préciser que le montant des dommages s'élève à 3200 € (valeur avant sinistre) duquel il convient de déduire la valeur de reprise de l'épave fixée à 490 € et le montant réglé directement par l'assureur de la ville à savoir 1210 €.

Article 2 : de verser une indemnité de 1500 € au tiers victime du sinistre en règlement de la franchise liée au sinistre du 15 mai 2022 et non prise en charge par l'assureur.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal, au tiers victime du sinistre et à son assureur.

Article 4 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 07 février 2023

Le Conseiller Municipal délégué

François CHAUVIN



Transmis en sous-préfecture le : 07/02/2023

Identifiant télétransmission : 007 - 240700-100 - 20230107-38P58-AI - 1-1

